

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020.

L'an deux mil vingt, le onze juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 05 juin 2020. La séance est ouverte à 20 h 35.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie VIVIER

Présents : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Sandrine POMMIER, Madame Valérie GOULARD, Madame Marie-Perrine LETANG, Madame Carole BILLON, Monsieur Didier MICHAUD, Madame Hélène SICAUD, Madame Sylvie PREVOST, Monsieur Laurent RENAUDET, Madame France-Elizabeth VANIER, Monsieur Hubert LEVESQUE, Madame Mireille BICHON, Monsieur Patrick SAUVAGET.

Excusés :

Pouvoir :

Ordre du jour

- 1- Installation des commissions.
- 2- Délégations de signatures.
- 3- Délibération portant sur les indemnités de fonction des adjoints.
- 4- Délibération modificative du budget.
- 5- Délibération portant sur le vote des taxes directes locales.
- 6- Délibération portant sur la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS).
- 7- Délibération portant sur la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant à l'Agence d'ingénierie départementale.
- 8- Délibération portant sur la désignation de deux délégués titulaires et de leur suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) de Coulonges sur l'Autize.
- 9- Délibération portant sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- 10- Délibération portant sur la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2021.
- 11- Délibération donnant procuration pour retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

1- Installation des commissions.

Le conseil municipal, après en délibéré et à l'unanimité, décide :

Commission des finances	Vice-Président : Monsieur Ousmane SISSOKO Membres : Monsieur Jean-Marie VIVIER Madame Mireille BICHON
Commission des affaires scolaires	Vice-Président : Monsieur Ousmane SISSOKO Membres : Madame Hélène SICAUD Monsieur Laurent RENAUDET
Commission voirie	Vice-Président : Monsieur Jean-Marie VIVIER Membres : Madame Carole BILLON Monsieur Didier MICHAUD Monsieur Hubert LEVESQUE Monsieur Patrick SAUVAGET
Commission bâtiments	Vice-Président : Monsieur Jean-Marie VIVIER Membres : Madame Sandrine POMMIER Madame Carole BILLON Madame Mireille BICHON Monsieur Didier MICHAUD
Commission cimetière	Vice-Président : Monsieur Jean-Marie VIVIER Membres : Madame Carole BILLON Madame Marie-Perrine LETANG Madame Valérie GOULARD
Commission entretien	Vice-Président : Monsieur Jean-Marie VIVIER Membres : Madame Sylvie PREVOST Madame Carole BILLON
Commission communication	Vice-Présidente : Madame Sandrine POMMIER Membres : Monsieur Ousmane SISSOKO Madame France-Elizabeth VANIER Madame Valérie GOULARD Monsieur Laurent RENAUDET Madame Hélène SICAUD
Commission spectacle	Vice-Présidente : Madame Sandrine POMMIER Membres : Madame France-Elizabeth VANIER Madame Valérie GOULARD Monsieur Didier MICHAUD
Commission cérémonies	Vice-Présidente : Madame Sandrine POMMIER Membre : Monsieur Didier MICHAUD
Commission économie : commerce local	Référent : Monsieur Ousmane SISSOKO Membre : Monsieur Patrick SAUVAGET

Commission agriculture et environnement	Référent : Monsieur Patrick SAUVAGET Membres : Madame Carole BILLON Madame Marie-Perrine LETANG Monsieur Hubert LEVESQUE
Comité de pilotage : aménagement du centre bourg	Présidente : Madame Christiane BAILLY Membres : Monsieur Jean-Marie VIVIER Madame Carole BILLON Monsieur Didier MICHAUD Monsieur Hubert LEVESQUE Madame Mireille BICHON
Bibliothèque	Référente : Madame Mireille BICHON

2- Délégations de signatures.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de procéder à l'établissement des délégations de signatures concernant les 3 adjoints pour leur permettre d'effectuer correctement leurs fonctions. Madame le Maire propose les délégations suivantes :

- Monsieur Ousmane SISSOKO, 1^{er} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des finances, des affaires scolaires et périscolaires.
- Monsieur Jean-Marie VIVIER, 2^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des bâtiments et de la voirie.
- Madame Sandrine POMMIER, 3^{ème} adjoint, déléguée pour exercer les fonctions relevant de la communication, de l'animation et de la vie associative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions de Madame le Maire.

3- Délibération portant sur les indemnités de fonction des adjoints.

Considérant que la commune dispose de trois adjoints,

Considérant que la commune compte 954 habitants (*la population à prendre en compte est la population totale du dernier recensement*),

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux adjoints.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

Article 1er -

À compter du 23 mai 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-20 et suivants, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

-2^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

-3^{ème} adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 2 -

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 -

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4 -

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 5-

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

4- Délibération modificative du budget.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de réhabilitation du locatif sis 15 rue des écoles, Madame le Maire demande au conseil municipal d'inscrire la somme de 5 500,00 € à l'article 2132.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'inscrire la somme de 5 500,00 € à l'article 2132.

5- Délibération portant sur le vote des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux pour l'année 2020 :

- Taxe foncière bâti : 11,67 %.
- Taxe foncière non bâti : 56,13 % .

6- Délibération portant sur la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS).

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SIEDS,

Considérant que la commune de Saint-Pompain est adhérente au SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT pose le principe que « le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux »,

Considérant que conformément à l'article L 5212-7 du CGCT et aux statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la commune au sein du SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT précise que « à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant et de

l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire »,
Considérant qu'à compter des élections de mars 2020, les communes du syndicat mixte fermé ne pourront désigner comme représentant s que des membres de leurs conseils municipaux,

Madame le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

Article 1 : de désigner pour la commune au sein du SIEDS les personnes suivantes :

- Représentant titulaire : Monsieur VIVIER Jean-Marie
- Représentant suppléant : Monsieur Ousmane SISSOKO

Article 2 : de prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à transmettre la présente délibération au SIEDS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner pour la commune au sein du SIEDS :

- Représentant titulaire : Monsieur VIVIER Jean-Marie
- Représentant suppléant : Monsieur Ousmane SISSOKO

7- Délibération portant sur la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant à l'Agence d'ingénierie départementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Madame Christiane BAILLY, Maire, en qualité de titulaire.
- Monsieur Jean-Marie VIVIER, 2^{ème} adjoint, en qualité de suppléant.

8- Délibération portant sur la désignation de deux délégués titulaires et de leur suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) de Coulonges sur l'Autize.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires :

- Madame Christiane BAILLY
- Monsieur Jean-Marie VIVIER

Délégués suppléants :

- Madame Carole BILLON
- Monsieur Hubert LEVESQUE

9- Délibération portant sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de renouveler la commission municipale des impôts directs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

Les commissaires titulaires :

- Monsieur GOUFFIER Jacques, 10 rue principale, Beauvais, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur JARC Patrick, 42 rue de la Croix Guérin, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur VEILLAT Bruno, 10 rue de la Pairine, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur LETANG Bernard, 11 rue principale, Beauvais, 79160 Saint-Pompain
- Madame NAUDON Michèle, 17 rue Désiré Méchain, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur VEILLAT Christian, 7 rue du moulin d'à vent, 79410 Saint-Maxire

Les commissaires suppléants :

- Monsieur COIRIER Marcel, 8 rue de la Mantellerie, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur VEILLAT Boris, La Folie, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur GIRARD Bruno, 35 rue principale, Beauvais, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur REMAUD Bertrand, Babillon, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur GOGUET Jean-Jacques, 18 rue du champ Grolleau, 79160 Saint-Pompain
- Monsieur PINEAU Dominique, 5 rue du Coq, 85490 Benet

10- Délibération portant sur la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2021.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Pompain sera recensée en 2021 du 21 janvier au 20 février.

L'Insee demande qu'un coordinateur communal soit désigné pour superviser la collecte du recensement.

Madame le Maire propose Monsieur Willy TEMPEREAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Willy TEMPEREAU, secrétaire de mairie.

11- Délibération donnant procuration pour retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

Madame le Maire propose de donner procuration à Monsieur Willy TEMPEREAU pour retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de donner procuration à Monsieur Willy TEMPEREAU, secrétaire de mairie pour retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit